



PREFET DE L'ORNE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE L'ORNE
NOR 2350-11-00045

ARRETE

*modifiant l'arrêté du 26 juillet 2007
portant renouvellement
de la Commission Locale de l'Eau
du SAGE Orne Moyenne*

Le PREFET de l'ORNE
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le titre 1^{er} du livre II du Code de l'Environnement et notamment les articles L 212-3 et suivants,

VU le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et modifiant le Code de l'Environnement,

VU la circulaire DE/SDATDCP/BDCP/n°10 du 21 avril 2008 relative aux SAGE,

VU l'arrêté préfectoral du 1 septembre 1999 fixant le périmètre d'élaboration du SAGE du bassin «Orne Moyenne»,

VU l'arrêté préfectoral du 30 Juin 2000 portant constitution de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du S.A.G.E du bassin «Orne Moyenne»,

VU l'arrêté préfectoral du 26 juillet 2007 modifié portant renouvellement de la Commission Locale de l'Eau,

VU les propositions faites par les conseils généraux des départements de l'Orne et du Calvados,

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne,

ARRETE :

ARTICLE 1 – L'article 1 de l'arrêté NOR 2400 07 00 854 du 26 juillet 2007 modifié portant renouvellement de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin «Orne Moyenne» est modifié comme suit :

I - Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (27 membres)

Ce collège est modifié comme suit :

Représentants du Conseil général de l'Orne

Monsieur Hubert CHRISTOPHE
Monsieur Philippe SENAUX
Monsieur Jean-Pierre SALLES

Représentants du Conseil général du Calvados

Mademoiselle Clara DEWAELE
Monsieur Pascal ALLIZARD
Monsieur Paul CHANDELIER

ARTICLE 2 – Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site internet www.gesteau.eaufrance.fr ainsi que sur celui du SAGE du Bassin de l'Orne Moyenne.

ARTICLE 3 – Les dispositions des autres articles de l'arrêté NOR 2400 07 00 854 modifié demeurent inchangées

ARTICLE 4 – MM. les Secrétaires Généraux des Préfectures de l'Orne et du Calvados, MM. les Directeurs Départementaux des Territoires de ces départements sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures de l'Orne et du Calvados.

Alençon, le **30 JUIN 2011**

Le Préfet,



Bertrand MARECHAUX